

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (1/3)

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le 04/01/2022
ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_47-DE

SUBVENTIONS PRESENTES DANS UN CADRE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BALIGNAC Rénovation de l'église Saint-Rémi. BCTR/00003383	8 330 €	8 330 €	54 %	<u>4 498 €</u>
2) BOULOC EN QUERCY Réfection de la couverture et du Beffroi de l'église St Sauveur. BCTR/00002381	41 707 €	23 262 € *	45 %	<u>10 467 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 23 362 € au lieu de 41 707 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
3) C.C PAYS DE SERRES EN QUERCY Rénovation des ateliers techniques (complément). BCTR/00003775	73 833 €	73 833 €	18 %	<u>13 289 €</u>
4) FAUDOAS Accès PMR à la salle du conseil municipal. BCTR/00003185	453 816 €	17 860 €	45 %	<u>8 037 €</u>
5) GINALS Isolation toiture et rénovation thermique local Pech Mouni. BCTR/00003190	9 104 €	8 091 € *	45 %	<u>3 640 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 8 091 € au lieu de 9 104 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
6) LAMOTHE-CAPDEVILLE Rénovation énergétique du presbytère de Cos. BCTR/00002415	57 489 €	21 311 € *	18 %	<u>3 835 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 21 311 € au lieu de 57 489 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (SUITE 2/3)

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
7) LAPENCHE Remplacement des fenêtres de deux logements. BCTR/00003583	3 783 €	3 783 €	45 %	<u>1 702 €</u>
8) LAVAURETTE Conversion de l'ancienne école en deux logements. BCTR/00003610	242 503 €	242 503 €	45 %	<u>109 126 €</u>
9) MONTAIN Rénovation de la Mairie. BCTR/00003575	17 619 €	17 619 €	54 %	<u>9 514 €</u>
10) MIRAMONT-DE-QUERCY Mise en sécurité église St Pierre de Najac. BCTR/00002714	32 229 €	25 391 € *	45 %	<u>11 425 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 25 391 € au lieu de 32 229 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
11) MONTBARLA Travaux de réhabilitation de l'église de Montbarla. BCTR/00003277	14 912 €	12 425 € *	54 %	<u>6 709 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 12 425 € au lieu de 14 912 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
12) ST AMANS DE PELLAGAL Installation d'une pompe à chaleur pour le logement de l'ancienne école Saint-Avit. BCTR/00003663	9 297 €	9 297 €	45 %	<u>4 183 €</u>

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (SUITE 3/3)

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le 04/01/2022
ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_47-DE

SUBVENTIONS PRESENTEES DANS UN CADRE CONTRACTUEL

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEME TALE
13) C.C DES DEUX RIVES Création d'un musée de la faïence et de la batellerie à Auvillar. BCTR/00003504	866 609 €	766 609 €	18 %	<u>137 989 €</u>
14) FENEYROLS Aménagement du séchoir en halle. BCTR/00003273	23 800 €	23 800 €	45%	<u>10 710 €</u>
15) MERLES Réhabilitation d'un bâtiment communal en logement. BCTR/00003805	215 399 €	121 377 € *	45 %	<u>54 619 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 121 377 € au lieu de 215 399 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
16) SAINT-CLAIR Réhabilitation du logement de l'ancienne école. BCTR/00002510	101 363 €	67 575 € *	45%	<u>30 408 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 67 575 € au lieu de 101 363 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
17) SAVENES Construction d'un bâtiment municipal avec espace dédié aux associations et toiture photovoltaïque. BCTR/00002456	375 430 €	358 702 € *	39 %	<u>139 893 €</u>
<i>Observation</i> : *La dépense subventionnable est ramenée à 358 702 € au lieu de 375 430 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
18) SISTELS Construction d'un atelier municipal. BCTR/00002515	309 387 €	309 387 €	45 %	<u>139 224 €</u>

TOTAL:..... 699 268 €

Le Président,

Michel WEILL